

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

**MAP**

Numéros d'identification

N° CAS 7722-76-1  
N° CE 231-764-5

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Fabrication de dihydrogénophosphate d'ammonium (MAP).

Formulation et synthèse (tous les types)

Formulation d'engrais, mélange, emballage, dilution, chargement/déchargement et addition de micronutriment et/ou d'additifs compris.

Fabrication d'engrais solides/liquides.

Usage comme agent ignifuge (retardateur de flammes) (UCN B45000) dans des produits textiles, mobiliers, en bois, en papier, des allumettes, matières plastiques et celluloses.

Fabrication de poudre pour extincteurs.

Nutriment pour levure et nombreux procédés de fermentation du secteur alimentaire et pharmaceutique (UCN 42300).

Fabrication de frittes, utilisées pour l'émaillage (UCN G15000).

Agent liant utiles dans les briques réfractaires, tuiles (UCN code B20300 : autres agents liants).

Fondant pour le brasage dans la fabrication de produits métalliques, d'équipement électrique et électronique.

Matériau pour la coulée de précision d'alliages dentaires.

Fabrication de produits de lavage et de nettoyage.

Usage comme produit chimique de laboratoire.

Fabrication de polyphosphates d'ammonium, retardateurs de flammes, peintures et de revêtements, pour la lutte contre les feux de surface.

usage en poudre pour extincteurs

Utilisation d'engrais solides NPK/PK : Pulvérisation foliaire ou en champ ouvert et /ou fertilisation forestière,

fertilisation pour l'aménité de paysages (parcs, gazons des espaces publics, terrains de sports, terrains de golf).

Utilisation d'engrais liquides : Pulvérisation de surface ou fertilisation par tuyau en champ ouvert, fertilisation pour l'aménité de paysages (parcs, gazons des espaces publics, terrains de sports, terrains de golf), dans des serres, pulvérisation foliaire (fertigation).

Dilution d'engrais liquides solubles.

Usage en détergents et produits de maintien.

**Utilisations contre-indiquées**

Aucun(e) n'est connu(e).

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Adresse**

Ameropa AG  
Rebgasse 108  
CH-4102 Binningen

N° de téléphone +41 61 301 2711

N° Fax +41 61 302 9863

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

info@umco.de

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements médicaux (en allemand et anglais):  
+49 (0)551 192 40 (Gif tinformat ionszentrum Nord)

# Fiche de données de sécurité CE

MAP

Etablie le : 14.03.2012

AM-AG006

1.3.0, établi le: 14.03.2012

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Informations relatives à la classification

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification et d'étiquetage du Règlement (CE) N° 1272/2008, dit règlement CLP.

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification et d'étiquetage mentionnés dans la 67/548/CE dite Directive substances dangereuses (DSD)

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Non pertinent

### 2.3 Autres dangers

Aucune donnée disponible.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

#### Caractérisation chimique

Dénomination de la substance dihydrogénéorthophosphate d'ammonium

#### Numéros d'identification

N° CAS 7722-76-1

N° CE 231-764-5

### 3.2 Mélanges

Non applicable. Le produit n'est pas un mélange.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

#### Après inhalation

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais.

#### Après contact cutané

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

#### Après contact oculaire

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Traitement chez un ophtalmologiste.

#### Après ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Agent d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

#### Agent d'extinction non approprié

Aucune donnée disponible.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde d'azote ( NOx ); Ammoniac ( NH3 ); Oxydes phosphoriques

# Fiche de données de sécurité CE

MAP

Etablie le : 14.03.2012

AM-AG006

1.3.0, établi le: 14.03.2012

## 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les chapitres 7 et 8. Veiller à assurer une aération suffisante. Eviter la formation de poussières.

#### Pour les secouristes

Aucune donnée disponible. Equipement de protection personnelle – cf. section 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des contenants appropriés.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. Eviter la formation et le dépôt de poussières.

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas inhaler les poussières. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver le produit dans des récipients fermés.

#### Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en commun avec: Hypochlorite de sodium, Hypochlorite de calcium

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs DNEL et PNEC

##### valeurs DNEL ( travailleurs )

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	dihydrogénéorthophosphate d'ammonium			7722-76-1 231-764-5	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	34,7	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	6,1	mg/m <sup>3</sup>

# Fiche de données de sécurité CE

MAP

Etablie le : 14.03.2012

AM-AG006

1.3.0, établi le: 14.03.2012

## valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	dihydrogéoorthophosphate d'ammonium			7722-76-1 231-764-5	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	2,1	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	20,8	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	1,8	mg/m <sup>3</sup>

## valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	dihydrogéoorthophosphate d'ammonium		7722-76-1 231-764-5	
	Eau	eau douce	1,7	mg/l
	Eau	eau marine	0,17	mg/l
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	10	mg/l

## 8.2 Contrôle de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible.

### Equipement de protection individuel

#### Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de poussières lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

#### Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

#### Protection des mains

Gants de protection (EN 374); En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. en conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (tel que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

#### Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Aucune donnée disponible.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat/Couleur</b>
solide
blanc
<b>Odeur</b>
inodore

# Fiche de données de sécurité CE

MAP

Etablie le : 14.03.2012

AM-AG006

1.3.0, établi le: 14.03.2012

<b>Seuil d'odorat</b>	
Aucune donnée disponible	
<b>pH</b>	
Aucune donnée disponible	
<b>Point d'ébullition / Zone d'ébullition</b>	
Aucune donnée disponible	
<b>Point de fusion / Zone de fusion</b>	
Valeur	197 °C
Source	CSR
<b>Point de décomposition / Zone de décomposition</b>	
Aucune donnée disponible	
<b>Point d'éclair</b>	
Aucune donnée disponible	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	
Aucune donnée disponible	
<b>Propriétés combura</b>	
Aucune donnée disponible	
<b>Propriétés explosives</b>	
Aucune donnée disponible	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	
Aucune donnée disponible	
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;</b>	
Aucune donnée disponible	
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	
Aucune donnée disponible	
<b>Pression de vapeur</b>	
Valeur	0,0014 Pa
Température de référence	7 °C
Source	CSR
<b>Densité de vapeur</b>	
Aucune donnée disponible	
<b>Taux d'évaporation</b>	
Aucune donnée disponible	
<b>Densité relative</b>	
Aucune donnée disponible	
<b>Densité</b>	
Valeur	1,81
Température de référence	20 °C
Source	CSR
Remarque	Densité relative
<b>Solubilité dans l'eau</b>	
Valeur	> 100 g/l
Température de référence	20 °C
Source	CSR

# Fiche de données de sécurité CE

MAP

Etablie le : 14.03.2012

AM-AG006

1.3.0, établi le: 14.03.2012

## Solubilité(s)

Aucune donnée disponible

## Coefficient de partage: n-octanol/eau

Aucune donnée disponible

## Viscosité

Aucune donnée disponible

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Aucune donnée disponible.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

Chaleur

### 10.5 Matières incompatibles

Hypochlorite de sodium

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Ammoniac; Oxydes phosphoriques; Oxydes d'azote (NOx)

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité orale aiguë

DL 50	>	2000	mg/kg
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 425		
Source	CSR		

#### Toxicité dermale aiguë

DL 50	>	5000	mg/kg
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 402		
Source	CSR		

#### Toxicité aiguë par inhalation

CL 50	>	5	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Espèces	rat		
Substance de référence	CAS 7783-28-0		
Méthode	OCDE 403		
Source	CSR		

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	CSR		
Évaluation	Non irritant		

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	CSR		
Évaluation	Non irritant		

# Fiche de données de sécurité CE

MAP

Etablie le : 14.03.2012

AM-AG006

1.3.0, établi le: 14.03.2012

<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	
Voie d'exposition	Peau
Espèces	souris
Substance de référence	CAS 7783-28-0
Méthode	OCDE 429
Source	CSR
Évaluation	non sensibilisant
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	
Type d'examen	Test in vitro de mutation bactérienne inverse (d'Ames)
Méthode	OECD 471
Source	CSR
Évaluation	négatif
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	
Voie d'exposition	900
	>= 1500 mg/kg/d
Type d'examen	NOAEL
Espèces	rat
Substance de référence	CAS 7783-28-0
Source	CSR
<b>Cancérogénicité</b>	
Aucune donnée disponible	
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>	
Aucune donnée disponible	
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</b>	
Aucune donnée disponible	
<b>Danger par aspiration</b>	
Aucune donnée disponible	

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

<b>Toxicité sur poissons</b>	
CL50	> 85,9 mg/l
Durée d'exposition	96 h
Espèces	Oncorhynchus mykiss
Méthode	OCDE 203
Source	CSR
<b>Toxicité sur daphnies</b>	
CE50	1790 mg/l
Durée d'exposition	72 h
Espèces	Daphnia carinata
Substance de référence	CAS 8030-27-1
Source	CSR
<b>Toxicité sur algues</b>	
CE50	> 100 mg/l
Durée d'exposition	72 h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata
Substance de référence	CAS 7783-28-0
Méthode	OCDE 201
Source	CSR

# Fiche de données de sécurité CE

MAP  
AM-AG006

Etablie le : 14.03.2012

1.3.0, établi le: 14.03.2012

## Toxicité sur bactéries

Aucune donnée disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

### 12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

### 12.7 Autres données

#### Autres informations

Ne pas laisser le produit parvenir dans les canalisations ou dans les eaux et ne pas le transporter dans une décharge publique.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

#### Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

### 14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

### 14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

### 14.4 Autres données

Aucune donnée disponible.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non pertinent

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlements UE

**Directive 96/82/CE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Remarque

Annexe I, partie 1 + 2 : n'est pas nommé. En ce qui concerne des produits de décomposition se produisant éventuellement voir la chapitre 10.



## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

### SECTION 16: Autres Données

#### Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Directive CE 67/548/CE ou 99/45/CE dans leur versions respectives actuellement en vigueur.

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Listes nationales sur les valeurs limite pour l'air applicables dans les différents pays dans leur versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leur versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les chapitres respectifs.

#### Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO Umwelt Consult GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 183 , D-21107 Hamburg

Tél.: +49 40 / 79 02 36 300 Fax: +49 40 / 79 02 36 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.